

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026 A 20H15

Première séance ordinaire de la session de printemps, législature 2025-2030.

Conseillers municipaux :

Présents :

Mesdames	Macarena Fatio, présidente du CM
	Julia de Grandbois
	Ana de Sousa Gavin
	Susanna Meier-Borer
	Caroline Newmark
	Solveig Rüfenacht
Messieurs	Paolo Gradassi, vice-président du CM
	Hocine Hamel
	Pierre Laugeri
	Jean-Georges Nguyen
	Benjamin Rüfenacht
	Herbert Schütz

Excusé :

Absent : Léopold von Bredow

.....

Exécutif :

Présents :

Madame	Sabine Chassot Leiglon, Maire
Madame	Gabrielle Bussard, conseillère administrative
Monsieur	Marco Lopes Dias, conseiller administratif

Excusé :

.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Invité : présentation du PLQ Grands-Chênes par un spécialiste

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance de CM du 9 décembre 2025.**
2. **Propositions et communications du bureau du Conseil municipal**
 - 2.1 Proposition de création d'une Commission ad-hoc de sécurité
3. **Communications du Conseil administratif**
 - 3.1 Projets en cours

- 3.2 Projet de loi en cours
- 3.3 CAD – Grands-Chênes
- 3.4 Assistante sociale et permanence
- 3.5 Fondation Pré-Bois - piscine

4. Rapports des Commissions

- 4.1 Commission des Finances
- 4.2 Commission des Bâtiments
- 4.3 Commission Cohésion sociale
- 4.4 Commissions Routes et Parkings

5. Projets de délibération, de motions et de résolutions

- 5.1 Réponse motion Grands-Chênes

6. Propositions du Conseil administratif

- 6.1 Délégation de tâches à la Commission cohésion sociale
- 6.2 Rapport d'activité au CM – pizzeria pas encore ouverte

7. Propositions individuelles et questions

Mme M. Fatio, Présidente, ouvre la séance à 20h15. Elle accueille M. Christophe Kobler et le remercie pour sa présence. M. Kobler va exposer au CM, la signification et les incidences pratiques du PLQ des Grands-Chênes.

M. Kobler est architecte-urbaniste, il a travaillé pour la commune de Versoix, il est à son compte depuis 5 ans. Il présente au CM le PLQ 29771 et parle de l'opportunité de réaliser cette 2^{ème} partie du quartier des Grands-Chênes.

Voici son rapport complet, dont sont extraits les chiffres présentés lors du CM, sur l'adéquation entre l'offre de logements supplémentaires à Céligny et la demande du marché qui doit déterminer la pertinence de construire, aujourd'hui, des logements sur la Commune de Céligny. Il répond ainsi à la motion du 27 octobre 2025 « Motion Grands-Chênes, phase 2 ».

L'auteur du rapport certifie avoir travaillé en toute indépendance et n'avoir subi aucune pression, ni de la part du mandant ni d'autres groupements ou associations.

Sources.

L'ensemble des données figurant dans ce rapport sont issues de chiffres déjà publiés. Nous n'avons volontairement pas commandité de recherches de données à des instituts ou entreprises tierces, d'une part pour ne pas faire exploser les coûts, d'autre part pour ne pas « diriger » les résultats. En l'absence de mention particulière, les données proviennent de l'Office cantonal de la statistique et de l'Office fédéral de la statistique (OCSTAT, OFS).

Méthodologie.

Ce rapport se base dans un premier temps sur la récolte de deux types d'indicateurs habituellement utilisés en urbanisme pour déterminer le besoin en logement, ceux liés à la démographie et les taux de vacance.

Le principe est de partir d'une situation plus générale, le canton de Genève, pour zoomer sur la commune de Céligny où l'analyse sera plus poussée (analyse de la structure de la population), pour arriver au cas plus particulier des Grands-Chênes. À ce stade, nous ferons intervenir des données issues des acteurs de l'immobilier, banques et agences, pour nous permettre de conclure.

Compte tenu des données extrêmement parlantes, nous passerons rapidement d'un chapitre à l'autre.

La situation du canton de Genève.

Note : bien que partiellement enclavée dans le canton de Vaud, la commune de Céligny est pleinement une commune genevoise ; à ce titre, elle est tributaire de la politique du logement cantonale, entre dans ses statistiques et est influencée par les mêmes indicateurs socio-économiques que les 44 autres communes. Partir du canton a conséquemment tout son sens.

La pénurie de logements sur le canton de Genève est de notoriété publique, nous devons toutefois vérifier et objectiver cette affirmation.

Chiffres clefs.

Évolution de la population

Sur le long terme, la population a fortement augmenté, mais quand nous cherchons à analyser une situation actuelle comme celle qui nous intéresse dans ce rapport, il est d'usage de se baser sur la période 2000-2025. Nous constatons alors une progression quasi régulière.

Évolution sur un an ces dernières années

- 2024 : +1,1 %
- 2023 : +1,3 %
- 2022 : +1,1 %

Ainsi, sans besoin de précision, nous considérons une augmentation de 1 % par an.

Cette situation s'explique par un solde migratoire et un solde naturel positifs.

Prévisions démographiques.

Pour juger de la pertinence de construire du logement aujourd'hui, nous devons regarder les projections démographiques.

Deux remarques avant de regarder les chiffres :

- La démographie est une discipline qui obtient d'excellents résultats, les prévisions se sont toujours réalisées.
- Pour Genève, c'est le scénario haut qui se réalise dans la plupart des cas.

Chiffres clés.

Projections pour 2050 : 3 scénarios

Scénario haut : 660 000

Scénario moyen : 620 400

Scénario bas : 580 500

L'Office fédéral de la statistique a également publié des chiffres, mais pour 2040. La population devrait atteindre entre 575'000 et 625'000 habitants.

Plan directeur cantonal 2050.

Particularité de la période actuelle, l'État de Genève et ses mandataires travaillent en ce moment sur le Plan directeur cantonal 2050 (PDCant). Le chiffre retenu (haut) en matière de population est de + 100'000 habitants, ce qui correspond aux chiffres que nous avons déjà vus dans les statistiques, mais le fait de baser le principal outil d'urbanisme cantonal sur celui-ci le corrèle directement avec la création de logements. Dans ce contexte, il faut s'attendre à une forte pression pour la mise sur le marché de surfaces destinées à l'habitat, ce, au moins jusqu'en 2050.

Conclusion.

Tous les scénarios indiquent une poursuite de la croissance de la population ; selon cet indicateur, la création de logements est pertinente.

Le taux de vacance.

Deuxième indicateur incontournable quand on s'intéresse au logement, le taux de vacance, soit, en pourcentage, le nombre de logements vacants par rapport au nombre total de logements. Cela donne un instantané très représentatif de la situation entre l'offre et la demande.

Au-dessous de 2 %, la situation est jugée problématique, et nous pouvons commencer à parler de pénurie.

À partir de 2001, le taux de vacance à Genève est dramatiquement bas. (Si nous partons des années 70, seules les périodes de crise ont vu le taux se renforcer.)

C'est principalement ce chiffre qui fait dire que Genève souffre d'une pénurie de logements structurelle (par opposition à conjoncturelle). Le qualificatif de « crise du logement » est aujourd'hui couramment employé.

Au 1er juin 2025, le taux de vacance pour le canton est de 0,34 %.

L'ensemble des appartements de 1 à 7 pièces est touché par la pénurie. Le Conseil d'État l'a confirmé par arrêté le 3 décembre 2025 :

La Commune de Céligny

Chiffre clef.

Après avoir regardé le contexte cantonal, il s'agit maintenant de comparer les indicateurs avec ceux de Céligny.

Croissance de la population.

Première constatation, la commune de Céligny, bien qu'ayant une évolution moins linéaire que le canton, suit tout de même la tendance de croissance de ce dernier. Compte tenu du nombre d'habitants et du nombre de logements, cette information n'est pas anodine.

Sur certaines périodes, la commune a connu une évolution supérieure à celle du canton. C'est le cas notamment entre 2010 et 2023, le taux de croissance de la Commune est supérieur à celui du canton, toutefois, considérant la population des deux entités, le taux de croissance n'est pas un indicateur pertinent, les graphiques de croissance sont plus adaptés.

Evolution de la population entre 2020 et 2023

Structure de la population.

Quand on regarde la structure par âge, on constate qu'à l'instar du canton, Céligny est une commune jeune.

La population de la commune de Céligny est donc légèrement plus jeune que celle du canton, qui est lui-même considéré comme le canton le plus jeune de Suisse.

Cet état de fait est confirmé par l'indice de vieillesse, soit le nombre de personnes de 65 ans et plus divisé par le nombre de personnes de 0 à 19 ans, fois 100. En dessous de 100, nous avons une population dite jeune, au-dessus de 100, une population vieillissante. Avec un indice d'environ, 60 (67 en 2024), Céligny se classe dans le peloton de tête des communes genevoises. Cette situation s'explique par le grand nombre de familles résidant sur le territoire communal.

Autre donnée intéressante, l'âge médian est d'environ 40 ans. Conclusion

La structure de la population, proche de celle du canton, indique que le potentiel de demande en logement est élevé. L'âge médian correspond à celui de l'accession à la propriété, tandis que la forte proportion de jeunes représente les futurs locataires potentiels. Dans ce contexte de forte croissance, la construction de logements est pertinente et ne présente aucun risque de voir l'offre dépasser la demande.

Taux de vacance de la commune.

Indicateur clé, le taux de vacance de la commune de Céligny est de 0,27 % (au 06.04.2025, source OFS).

Première constatation, le taux est plus bas que celui du canton. La pénurie est dès lors incontestable. Nous regarderons plus en détail les spécificités du marché immobilier de Céligny, mais ce chiffre est, entre autres, influencé par la rareté des terrains constructibles (et conséquemment des logements), ainsi que par l'attractivité de la Commune. Un taux aussi bas exerce une influence sur les prix.

Conséquences : ainsi, à l'instar d'autres communes, Céligny cumule un taux de vacance bas et un coût du logement élevé. Dans cette configuration, il y a un risque de voir les jeunes en âge d'emménager dans leur propre logement « s'exiler » faute d'avoir un segment/une offre correspondant à leurs besoins. Plus généralement, les citoyens en recherche de logement peuvent être tentés d'aller chercher des alternatives, notamment en France voisine ou dans l'arrière-pays du canton de Vaud.

Nature du marché immobilier de la commune de Céligny.

Le marché immobilier de Céligny est souvent qualifié de « micromarché résidentiel atypique ». Le terme « micro » fait référence à la taille de la commune, mais également au peu de biens disponibles. Avec une forte proportion de maisons individuelles et de grands appartements, le marché est clairement résidentiel. Il se distingue notamment de celui de la Ville de Genève par son caractère patrimonial plutôt que spéculatif. Il y a peu de rotation, les biens sont détenus longtemps et sont occupés.

La caractéristique principale est sans conteste la valeur élevée du marché due, nous l'avons mentionné, à la rareté des biens, à l'attractivité de la commune et à une population aisée par rapport à la moyenne suisse.

La valeur du m² s'élève à plus de CHF 12'000.– L'augmentation est de plus de 3 % par année pour le locatif, mais de façon linéaire, ce qui confirme un fonctionnement patrimonial plutôt que spéculatif.

Il est intéressant de regarder comment des entités externes qualifient le marché ; ci-dessous, un extrait de la présentation en graphique de Céligny par la banque Raiffeisen.

1 les sources de ce chapitre proviennent d'agences immobilières, principalement.

En résumé

- Offre extrêmement limitée, marché tendu.
- Prix élevés.
- Parc majoritairement composé de villas et grands appartements. Illustration : répartition des types de logement commune de Céligny.

Le caractère rural est confirmé par l'absence de logement de 20 appartements ou plus.

Le cas des organisations internationales.

Deux études récentes traitent de l'influence des organisations internationales sur l'immobilier genevois :

- « La Genève internationale : défis et opportunités pour un territoire en transformation », Würstpartner, août 2025
- « Étude sur l'impact du secteur international à Genève » publiée par la Fondation pour Genève en 2023

Par ailleurs, l'Université de Genève a publié certaines conclusions dans ses cahiers.

Si ces études admettent que les organisations internationales ont une influence sur le maintien des prix élevés du logement à Genève, elles s'accordent pour relativiser fortement l'impact de celles-ci sur le marché immobilier et réfutent l'idée reçue que la pénurie de logement serait due à la présence des OI.

« Si cette population exerce une certaine pression sur le marché du logement, elle reste faible », Vahan Garibian, UNIGE, et Manouk Borzakian, EPFL.

Pourquoi ?

A) Quand on regarde plus précisément le lieu de résidence du personnel des organisations internationales, on constate que la moitié environ n'habite pas le canton de Genève, mais la France voisine (37 %) ou d'autres cantons. Quant à ceux résidant dans le canton, la moitié se trouve en Ville de Genève. Il ne reste donc plus que 25 % environ de personnes habitant dans les communes genevoises. Parmi les plus citées, le Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy. Céligny n'est jamais mentionnée.

B) La demande est ciblée sur des segments bien particuliers :

- * Les appartements haut de gamme de 5 pièces et plus
- * Les appartements meublés
- * Les quartiers proches des Nations

* Le logement temporaire

Le segment moyen ou social est moins affecté directement.

Céligny

Céligny serait un contre-exemple, à savoir une commune ayant un marché tendu et des prix élevés malgré l'absence de pression des organisations internationales.

Faute de statistiques dédiées, il ne nous est pas possible de vérifier cette affirmation ; toutefois, la structure du marché (taux de rotation bas) et la position géographique, loin des Nations, tendent à le confirmer.

Conclusion.

L'influence des OI sur le marché immobilier genevois est limitée ; même si les restructurations devaient se poursuivre, elles ne permettraient pas d'inverser la tendance et de venir à bout de la pénurie. La situation actuelle ne présente donc pas un danger de voir les appartements des Grands-Chênes rester inoccupés.

Les Grands-Chênes

La deuxième étape des Grands-Chênes représente 4'800 m² de surface brute de plancher répartie en 3 bâtiments, ce qui représente 45 logements. L'intérêt des Grands-Chênes est double : d'une part, c'est un projet 100 % maîtrisé par la commune.

En tant que propriétaire et maître d'ouvrage, elle peut décider du type de logement à construire, du nombre de pièces, du régime des biens (en respectant la LGZD), du prix, etc. La commune de Céligny peut également décider de l'attribution des appartements. Elle est libre d'édicter des critères de priorité (par exemple, personnes ayant des liens avec la commune, familles, etc.).

Cette maîtrise complète est rare ; elle permet à la commune d'adapter chaque curseur pour être en adéquation avec le marché et la politique communale. Cela diminue, si besoin il devait y avoir, le risque de mettre sur le marché des biens inadaptés.

D'autre part, les Grands-Chênes représentent une catégorie de logement qui manque sur la commune, celle des petits immeubles avec plusieurs appartements.

La réalisation de la deuxième étape des Grands-Chênes est une opportunité quasi unique de détendre (très modestement) le marché immobilier local. Le terrain est déjà en zone de développement et le PLQ est en force ; il y a donc une possibilité d'agir rapidement. Les Grands-Chênes diversifient l'offre immobilière en proposant des segments qui permettront certainement à des Célignotes de rester sur la Commune.

Après analyse du marché genevois et local, nous pouvons conclure que la réalisation de la deuxième étape des Grands-Chênes est en adéquation avec le marché ; elle le complète et le diversifie.

L'ensemble des indicateurs est favorable à la construction de logements. Avec un taux de vacance à moins de 0,3 %, la Commune n'a pas de risque de créer de surproduction. Les Grands-Chênes s'intégreront facilement dans le marché local. Malgré une conjoncture incertaine, aucun signal objectif ne vient s'opposer à la construction de logements à Céligny.

Il n'y a pas de signal d'alerte qui indiquerait que l'opération présenterait un risque financier inconsidéré.

Le concept directeur est un outil devant, entre-autre, aider l'autorité compétente (la Commune) à statuer sur les requêtes en matière d'affichage. Il permet de poser les questions suivantes :

- *Le type de support est-il conforme ?*

- *Le format est-il autorisé ?*
- *L'emplacement se situe-t-il sur un axe adéquat en référence au schéma directeur ?*
- *L'espacement entre un autre groupe d'affiches est-il respecté ?*
- *Les règles d'implantation sont-elles respectées ?*
- *La composition du support avec son environnement immédiat est-il harmonieux ?*

Le concept directeur devant être, selon la loi sur les procédés de réclame, consultable, c'est également un outil pour les requérants.

Concept directeur validé par le Conseil municipal le 2 septembre 2025.

Entrée en vigueur : le 1er janvier 2026.

Règlement relatif à l'affichage adopté le 2 septembre 2025 par le Conseil municipal

Entrée en vigueur : le 1er janvier 2026

M. Kobler insiste sur le fait que réaliser la 2^{ème} phase des Grands-Chênes c'est garder la maîtrise communale sur le quartier.

- Se mettre en conformité avec la zone d'affectation
- Réaliser les objectifs de la commune
- Avoir un véritable quartier, terminer le quartier
- Offrir des logements notamment aux jeunes de Céligny

Macarena Fatio remercie M. Kobler et propose une séance de question de dix minutes.

P. Laugeri demande s'il est possible de réaliser une salle de sport à la place de ces immeubles ?

CH. Koller répond qu'il n'est pas possible de changer les logements en salle de sport.

J.-G. Nguyen demande si, à ce stade, une opposition est encore possible aujourd'hui, que dit la loi à ce sujet ? Dans le cas où l'Etat prendrait les choses en mains ?

CH. Koller précise que le PLQ est en force, il n'y a pas moyen de s'opposer à ce PLQ tel qu'il a été accepté. Si une modification était envisagée, ce serait certainement en densifiant, la commune pourrait le réviser mais il faudrait avoir des arguments, il ne voit pas de levier. Si la Commune souhaite faire des propositions de révision, il faut pouvoir justifier les arguments.

P. Laugeri estime qu'il faut construire des logements, tout le reste peut être rediscuté ! Il voit une forme de flexibilité, comment réfléchir à cette flexibilité pour la part restante ?

CH. Kobler confirme qu'une flexibilité est possible, dans le cadre du périmètre rouge et de l'indice d'utilisation du sol, la tendance est de laisser une plus grande liberté sur la forme des immeubles. Un équipement sportif ne paraît pas totalement impossible, s'il n'impacte pas les logements, la négociation doit être possible.

Selon Macarena Fatio, le PLQ n'est pas prévu pour un équipement communal.

CH. Kobler tempère, selon lui il y a une marge de manœuvre sur les équipements, il est possible de justifier en disant que les besoins ont changé. Il ne sera pas possible d'enlever les immeubles mais modifier les équipements lui semble possible.

M. Lopes Dias demande si la Commune souhaite faire des changements est-ce que l'Etat pourrait se saisir du projet ?

CH. Kobler estime que l'Etat ne va pas venir demain se saisir du projet mais avec le temps, il pourrait mettre la pression !

A. Gavin pense qu'il manque des espaces communs.

CH. Kobler précise que tous les espaces qui ne sont pas en rouges sont susceptibles de recevoir des équipements.

M. Lopes Dias rappelle qu'un sondage est prévu auprès des habitants pour connaître leurs souhaits pour ce quartier.

Macarena Fatio remercie M. Kobler qui prend congé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 9 décembre 2025.

Le PV de la séance de Conseil municipal du 9 décembre 2025, rédigé par Heidi Schütz, a été approuvé à la majorité des membres présents moins deux abstentions, moyennant les corrections suivantes :

- M. Fatio précise qu'en page 54, au point 5.3 c'est S. Chassot Leiglon qui a donné la réponse.
- S. Meier précise que c'est le PV de la séance du 4 novembre 2025 qui a été approuvé.

M. Fatio remercie la rédactrice pour son travail.

.....

2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Proposition de création d'une Commission ad-hoc de sécurité

M. Fatio a reçu une proposition écrite de création d'une commission ad-hoc de sécurité, elle lit la proposition :

Proposition pour la création d'une commission ad-hoc dite de « sécurité »

Le groupe Céligny 2030 souhaite soumettre au Conseil municipal leur proposition pour créer

une commission ad-hoc de « sécurité ». Les raisons à l'origine de cette proposition sont les suivantes :

- *Le thème de la sécurité ne figure pas dans le programme de législature présenté par le Conseil administratif*
- *Le programme que notre groupe a présenté aux électeurs avait comme un des points de travail celui de la sécurité et le bien vivre au village*
- *Nous avons été interpellés par les habitants, principalement en tant que réaction à une publication dans la presse et aussi à l'absence du sujet dans le programme de législature*
- *Nous souhaitons pouvoir étudier le sujet sans pour autant augmenter la charge de travail actuelle du Conseil administratif ni du personnel de la mairie, et de pouvoir ainsi répondre concrètement aux inquiétudes des Célignotes*
- *Finalement, nous voulons agir en accord avec notre responsabilité et aller au bout de l'exercice et confirmer que la commune fait tout son possible en matière de sécurité, en accord avec les moyens à sa disposition et avec l'actualité*

La commission aura pour but de traiter les points suivants :

- *Evaluer toutes les possibilités – légales – à disposition de Céligny et de ses habitants pour renfoncer la sécurité des Célignotes.*
- *Evaluer les possibilités légales et conditions financières pour l'installation des caméras dans de lieux publics, dans un but de prévention autant d'incivilités (surcharge de poubelles publiques par exemple) comme dissuasif et moyen de preuve en matière de sécurité.*
- *Traiter la recommandation de la commission de finances qui dans son dernier rapport dit « Se pose éventuellement la question — à moyen terme — si un service de maintien de l'ordre spécifique à Céligny se justifiait, sur le modèle de la caserne des pompiers ».*
- *Sur la base des informations publiques qui puissent être transmises par la Police genevoise, ainsi que ses éventuelles recommandations, étudier s'il est nécessaire / souhaitable, de modifier le contrat avec la société de sécurité privée qui est déjà engagée par la commune.*
- *Etudier la nécessité de proposer la création d'une commission permanente.*

La commission présentera un rapport accompagné d'une motion. Elle sera dissoute à la fin de son travail.

M. Fatio propose un moment d'échange et de discussion.

C. Newmark relève que des spécialistes lui ont confirmé qu'il va être très difficile d'installer des caméras de surveillance. Il existe des caméras factices, qui pourraient être dissuasives.

M. Fatio précise que le but de la Commission ad-hoc est d'aller plus loin dans la réflexion et que ceci soit protocolé.

P. Laugeri fait remarquer qu'il convient d'être attentif à ce que l'on dit lors des séances de CM, les propos tenus sont publics. L'intention de cette commission ad-hoc est de suivre les engagements pris envers les électeurs.

C. Newmark précise qu'elle est favorable à la Commission et n'est pas contre le principe des caméras de surveillance.

S. Meier a relevé qu'un article de presse relate le projet de la commune de Vandoeuvre de lancer un projet de vidéo surveillance.

M. Fatio propose de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le CM accepte la création d'une Commission ad-hoc de sécurité.

M. Fatio sera la présidente la Commission ad-hoc sécurité qui sera composée de :

Macarena Fatio

Pierre Laugeri

Susanna Meier

Caroline Newmark

Jean-Georges Nguyen

Benjamin Rüfenacht

Cette Commission n'ira pas au-delà de 6 mois, elle sera dissoute lorsque le travail sera terminé. Le bien-fondé de la création d'une Commission permanente sera étudié.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Projets en cours

M. Fatio passe la parole à M. Lopes Dias qui évoque le projet d'installation de containers pour les pompiers.

Le projet suit son cours, les containers seront prochainement installés.

3.2 Projet de loi en cours

M. Fatio passe la parole à S. Chassot Leiglon qui évoque une communication du Conseil d'Etat en relation avec le projet « once only ».

La Conseillère d'Etat Nathalie Fontanet a annoncé que le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi qui doit permettre la simplification administrative, par la mise en place du principe « once only ». Ce système doit permettre de centraliser et standardiser les données personnelles, afin que le canton n'ait besoin de demander les documents qu'une seule fois aux citoyens et puisse les partager entre les différentes administrations. Chaque service pourra ensuite demander à la personne – physique ou morale – si elle est d'accord qu'il aille chercher ce document dans le registre numérique pour l'utiliser.

3.3 CAD – Grands-Chênes

M. Fatio passe la parole à S. Chassot Leiglon qui évoque le litige qui oppose les propriétaires des PPE Grands-Chênes et la Commune au sujet des factures de chauffage du CAD, les PPE ont lancé une procédure en 2024. Une comparution est prévue le 24 mars prochain en présence des avocats de la commune et des PPE. Il n'est pas possible d'en dire plus pour le moment puisque le dossier est en instruction pour le moment. S. Chassot Leiglon se tient cependant à disposition de la Commission des finances, si besoin.

3.4 Assistante sociale et permanence

M. Fatio passe la parole à G. Bussard qui annonce que la nouvelle assistante sociale, Amandine Massy, tient dorénavant une permanence à la mairie le mardi de 9h à 11h. Une information parviendra tout prochainement à la population par un tout ménage.

G. Bussard annonce également qu'un questionnaire sera diffusé prochainement pour connaître les besoins en place de crèche car une possibilité s'offre à Versoix. Des possibilités de garde existent également par le biais de l'association Supernounou.

3.5 Fondation Pré-Bois - piscine

M. Fatio passe la parole à G. Bussard qui revient sur la présentation du projet de piscine intercommunale que la commune avait décidé d'intégrer il y a plusieurs années. Elle relève que le PLQ n'a pas encore été validé. Une documentation définitive doit parvenir à la mairie. Elle ajoute que la présentation power point est à disposition si intérêt.

Questions du CM :

Assistante sociale.

S. Rüfenacht est étonnée que le flyer annonçant la permanence de l'assistante sociale cible les 0 à 64 ans. Elle demande s'il est aussi possible d'intégrer les 65 ans et plus.

G. Bussard précise que pour le moment l'assistante sociale est en charge des moins de 65 ans. Dès l'âge AVS c'est Dôme seniors, déjà bien présents et connus auprès des seniors.

S. Rüfenacht aurait aimé un flyer pour tout le monde, c'est l'assistante sociale qui ferait le tri.

M. Fatio craint que les personnes arrivant à l'âge de la retraite ne connaissent pas Dôme seniors.

P.-A. Aubert rappelle que la prestation sociale pour les 0 – 65 ans établit une égalité, les bénéficiaires AVS ont déjà leur service social depuis quelques années.

S. Rüfenacht estime qu'il s'agit d'une occasion manquée de dire qu'il y a un point de chute le mardi matin pour tout le monde.

J.-G. Nguyen ne trouve pas l'horaire de 9h à 11h, très pratique pour les actifs.

G. Bussard rappelle qu'il s'agit d'une assistance sociale avec un horaire de travail habituel, il est toujours possible de poser des questions et prendre rendez-vous par courriel.

Place du village.

P. Laugeri demande ce qu'il en est de l'avancement des discussions pour le réaménagement de la place du village et quand le CM sera-t-il informé de la suite.

M. Lopes Dias répond que les avocats de la commune sont en pourparlers avec les avocats de M. et Mme Popov.

Projet « once only ».

M. Fatio demande si ce projet concerne aussi les demandes que l'on ferait à la commune.

S. Chassot Leiglon espère que ce sera le cas.

Places de crèches.

C. Newmark demande s'il est possible d'avoir des discussions avec les communes voisines du canton de Vaud.

G. Bussard rappelle que les lois sont très différentes d'un canton à l'autre.

M. Fatio ajoute qu'une personne à Céligny a terminé sa formation pour accueillir des enfants.

G. Bussard précise qu'elle pourra accueillir 2 enfants la première année et 3 ensuite.

4. Rapports des Commissions

4.1 Commissions des Finances

Pas de nouvelle séance.

4.2 Commission des Bâtiments

Pas de séance.

4.3 Commission Cohésion sociale

Pas de nouvelle séance.

4.4 Commission Routes et parkings

Pas de nouvelle séance.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

5.1 Réponse motion Grands-Chênes

M. Fatio passe la parole à S. Chassot Leiglon qui rappelle la motion ci-dessous :

Exposé des motifs.

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Céligny du 7 mars 2023 ouvrant un crédit d'étude de 700'000 CHF destiné à l'avant-projet de la construction de la phase 2 des Grands-Chênes.

Vu la votation communale du 12 novembre 2023 sur la délibération susmentionnée qui a rejeté cette délibération à 61,42 %.

Considéran*ts.*

Qu'aucune concertation n'ait été organisée avec les habitants depuis le référendum alors que le risque d'un deuxième référendum persiste.

Qu'aucune étude du marché immobilier genevois et vaudois n'a été réalisée afin de démontrer que les appartements proposés correspondent aux attentes du marché ou des habitants de Céligny.

Que le départ de Genève de plus de 5'000 employés des organisations internationales (240 postes supprimés au CICR, 108 postes à l'ONU Sida, 155 au GAVI, 200 postes à l'OIM, 1000 postes à l'OMS, 1000 postes au secrétariat de l'ONU, 70 postes à la CNUCED, etc.) a un impact important sur le marché immobilier local et mérite d'être prise en considération pour la phase 2 du projet des Grands-Chênes.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif.

A présenter un rapport indépendant sur l'adéquation entre l'offre de logements supplémentaires à Céligny et la demande du marché.

A engager une concertation avec les habitants de Céligny et leurs attentes et aspirations concernant l'augmentation du nombre de logements à Céligny.

Liste Dialogue et Participation.

S. Chassot Leiglon résume ce qui sera mis sur pied pour répondre à cette motion :

- Un questionnaire sera envoyé à toute la population
- Un atelier ouvert à tous les habitants sera organisé, chacun pourra venir apporter ses idées sur les différents thèmes
- Un planning de ces étapes sera présenté au CM
- Après ce travail un document sera élaboré dont la forme n'est pas encore définie

J.-G. Nguyen demande que des détails sur les prévisions de croissance soient fournis.

S. Chassot Leiglon répond que des informations seront demandées à l'Etat de Genève.

M. Fatio remercie par avance pour le planning des étapes.

6. Propositions du Conseil administratif

6.1 Délégation de tâches à la Commission cohésion sociale

M. Fatio passe la parole à G. Bussard qui annonce que le CM pourrait déléguer à la Commission de Cohésion sociale l'organisation d'un évènement sportif et d'un évènement culturel par année. Le rallye des familles sera organisé dans le cadre du Clean Up Day.

M. Fatio demande si chaque évènement aura un budget.

G. Bussard confirme.

M. Fatio propose de voter.

A l'unanimité des membres présents, le CM accepte de charger la Commission de cohésion sociale de l'organisation de ces évènements.

La Commission de Cohésion sociale va se réunir pour discuter de cette demande de délégation.

6.2 Rapport d'activité au CM pizzeria pas encore ouverte

A la suite de la cessation d'exploitation de M. Luca Pontolillo, le secrétaire général annonce que la nouvelle pizzeria n'est pas encore ouverte. Le changement de restaurateur est en cours. Dès le début de l'exploitation, une rencontre du CM sera prévue dans cet établissement.

J.-G. Nguyen demande si une faveur de logement sera accordée au nouveau tenancier.

P.-A. Aubert répond que non, personne à Céligny n'a de logement de fonction.

7. Propositions individuelles et questions.

Sécurité.

P. Laugeri souhaite une réflexion sur un engagement spécifique en relation avec les problèmes de sécurité. Il aimerait comprendre comment le sujet de la sécurité n'apparaît pas dans le programme de législation.

M. Lopes Dias répond que le sujet de la sécurité est toujours d'actualité au sein du CA. Il attend toutes les propositions en la matière.

S. Chassot Leiglon précise qu'à ses yeux le « bien vivre » inclut la sécurité, elle est consciente du risque de notre situation, même s'il n'apparaît pas dans les nouveaux projets.

M. Fatio demande si la mairie a des statistiques de « home jacking » ?

M. Lopes Dias précise que la police ne donne pas des précisions de ce type. Il communique que la police lui a même demandé ce que Céligny a mis en place pour avoir une diminution des cambriolages.

S. Rüfenacht est heureuse d'entendre cette information, mais elle contredit certains chiffres. Il semble que la tendance à Genève est différente, d'après ce que l'on entend dans les médias.

P. Laugeri a vu sur le site internet de la police cantonale genevoise des chiffres de statistiques annuels.

M. Lopes Dias propose de confronter les chiffres. Il rappelle que la commune a un contrat flexible avec la société de sécurité SDS. SDS est également mandatée ponctuellement dans les quartiers qui posent des problèmes par moment.

Benjamin Rüfenacht demande si la SDS est active à Céligny depuis longtemps ?

S. Chassot Leiglon répond que oui, depuis longtemps.

M. Fatio demande ce qu'il en est de la sécurité incendie à Céligny ? Plusieurs membres du CM ont posé des questions sur ce thème.

M. Lopes Dias répond que la loi cantonale genevoise s'applique à Céligny, qui peut compter sur sa Cie de sapeurs-pompiers et le renfort du SDIS Nyon. La commune a un contrat de maintenance de ses extincteurs et éclairage de secours. Les feux d'artifice sont interdits dans la salle communale.

P. Laugeri communique que sa fille lui a rapporté qu'à l'école le système d'alarme ne fonctionne pas dans une salle. Il aimerait savoir si c'est en cours de remise en ordre ?

G. Bussard va se renseigner.

Entretien des routes.

S. Meier a constaté que la route des Coudres est en mauvais état dans certains secteurs. Elle aimerait savoir qui est responsable en cas d'accident.

S. Chassot Leiglon communique que pour ce qui est des nids de poules, ils sont dû au passage de la lame à neige. Chaque printemps les trous sont bouchés, nos employés communaux font le tour de la commune.

J.-G. Nguyen demande si une obligation existe de nettoyer les routes quand elles sont souillées par des travaux agricoles ou autres ?

Herbert Schütz confirme que les agriculteurs ou autres responsables de chantiers sont tenus de nettoyer les routes, le cas échéant.

Couvert à plaquettes de l'ACPT.

M. Fatio demande à l'Exécutif de rappeler en quoi consiste ce couvert à plaquettes pour répondre à une demande de A. Gavin.

S. Chassot Leiglon explique qu'il s'agit d'une Association intercommunale, dont Céligny est membre, qui gère un hangar abritant des copeaux de bois dont la commune a besoin pour le CAD des Grands-Chênes.

Herbert Schütz demande pourquoi Céligny n'était pas présent à l'Assemblée générale ?

S. Chassot Leiglon et M. Lopes Dias confirment que Céligny était présent.

Congélateur communal.

Les cases de congélateur communal sont à vider rapidement en raison des travaux des immeubles de la Fondation communale.

C. Newmark demande si les personnes qui n'habitent pas Céligny sont au courant.

P.-A. Aubert confirme que tous les locataires ont été informés.

Celywood.

M. Fatio rappelle la projection du film « Riverboom », elle cherche quelques volontaires pour ranger les chaises après la séance.

Travaux CFF.

S. Meier évoque les travaux bruyants des CFF depuis le début de l'année. Elle regrette que les riverains n'aient pas été avertis.

P. Laugeri relève que la sécurité des voies a été très bien faite suite aux travaux de l'an dernier.

La présidente lève la séance à 22h20

Macarena Fatio
Présidente du Conseil municipal

Membre du Conseil municipal

Heidi Schütz
Secrétaire communale